

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
(Projet Thurso)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS	5
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Retraits et prévisions de ventes	7
3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES	7
4. COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET	10
5. ANALYSE FINANCIÈRE	11
6. IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET	11
7. CALENDRIER PROJETÉ.....	12
8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS	13
9. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	14
CONCLUSION	15

INTRODUCTION

1 Gazifère souhaite réaliser un projet d'investissement permettant de raccorder la Municipalité de
2 Thurso au gaz naturel (ci-après le « **Projet** ») en passant en partie sur le territoire de la
3 municipalité de canton de Lochaber-Partie-Ouest. Ce Projet permettra, entre autres, de
4 raccorder des commerces et institutions, quelques clients résidentiels et agricoles, ainsi que
5 des usines, au réseau de distribution de Gazifère. Il est important de souligner que le Projet est
6 soutenu, tout particulièrement, par un client majeur, soit Fortress Cellulose Spécialisée Inc.
7 (ci-après « **Fortress** »), dont l'usine se situe à l'entrée de la municipalité. À compter de la mise
8 en service du Projet, Gazifère prévoit la conversion au gaz naturel de 42 clients existants
9 représentant des volumes totaux de 13 654 651 m³ par année, permettant ainsi une réduction
10 de plus de 11 500 tonnes d'émissions de CO₂.

11 Ce Projet revêt une grande importance pour la région de l'Outaouais. En effet, la réduction des
12 émissions de CO₂ découlant de ce Projet est significative et aura un effet bénéfique sur la
13 participation de Gazifère à l'atteinte des cibles du gouvernement, tant en termes de réduction
14 d'émissions de CO₂ que de réduction de l'utilisation des produits pétroliers.

15 En effet, le Projet permettra non seulement d'éliminer plusieurs millions de litres d'huile, de
16 mazout lourd ainsi que de propane, il permettra aussi d'éliminer plusieurs centaines de
17 déplacements de camions entre Montréal et Thurso pour l'approvisionnement actuel des
18 usines, commerces, institutions et résidences de cette dernière en produits pétroliers.

19 De plus, il existe un potentiel de conversion qui pourrait s'ajouter au cours des prochaines
20 années, ce qui ne ferait qu'améliorer les bénéfices liés à ce Projet, dont notamment la
21 possibilité d'ajout de clients additionnels localisés dans le parc industriel qui sera raccordé au
22 réseau gazier dans le cadre du Projet.

23 Gazifère est heureuse de présenter ce Projet qui découle d'un effort concerté notamment avec
24 la Municipalité de Thurso. Il s'agit d'un projet qui aura des effets bénéfiques importants du point
25 de vue économique. En effet, il permettra aux nouveaux clients qui opteront pour le gaz naturel
26 de bénéficier d'économies substantielles comparativement aux autres sources d'énergie qu'ils
27 utilisent actuellement, dont la principale est constituée des produits pétroliers. De plus, la
28 réalisation du Projet permettra d'étendre le réseau de Gazifère jusqu'à l'entrée du parc
29 industriel régional vert de la MRC de Papineau, situé dans la Municipalité de Thurso. D'ailleurs,

1 il semble que plusieurs projets d'investissement dans le parc industriel ne se seraient pas
2 concrétisés au cours des dernières années, notamment en raison du fait que le parc n'était pas
3 alimenté en gaz naturel¹. Ainsi, un potentiel de consommation additionnel pourrait également
4 provenir de nouveaux clients qui désireront s'installer dans ledit parc industriel.

5 L'arrivée du gaz naturel à Thurso aura donc des effets immédiats et durables sur la croissance
6 de la demande de cette source d'énergie dans la région desservie par Gazifère.

7 Il est à noter que Gazifère a effectué une analyse poussée du potentiel de conversion lié à la
8 réalisation du Projet. En effet, la presque totalité des clients visés par ce dernier ont été
9 rencontrés afin d'évaluer leurs équipements actuels, de sonder leur réel intérêt et de déterminer
10 les volumes de consommation prévus.

11 Le Projet en est donc un de grande importance pour Gazifère, pour la Municipalité de Thurso,
12 pour les futurs clients et pour le gouvernement du Québec, qui a par ailleurs accepté de verser
13 jusqu'à un maximum de 10 M\$ pour permettre la réalisation de celui-ci afin d'en assurer la
14 rentabilité.

15 La présente demande vise donc à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (ci-après la
16 « **Régie** »), conformément à l'article 73 al. 1, par. 1° et 2°, de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
17 (ci-après la « **Loi** »), pour la réalisation de ce Projet. En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du
18 *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*,
19 Gazifère doit obtenir l'autorisation de la Régie pour construire des immeubles ou des actifs
20 destinés à la distribution de gaz naturel ainsi que pour étendre son réseau de distribution
21 dans le cadre d'un projet dont le coût est de 450 000 \$ ou plus.

¹ « C'est essentiel pour la poursuite de notre développement à Thurso et pour le développement de notre parc industriel. C'est un parc industriel et les industries lourdes ont besoin de gaz naturel pour pouvoir venir s'implanter chez nous. La première question que les industriels nous posent en venant nous visiter, c'est si on a le gaz naturel. Maintenant, on va pouvoir leur dire oui et c'est une excellente nouvelle. C'est un as de plus dans nos mains pour notre développement. » Le droit, 21 août 2018.

1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS

1 Le Projet vise les objectifs suivants :

- 2 • Permettre le déploiement du réseau de Gazifère à partir du secteur Masson situé dans la
3 Ville de Gatineau pour rejoindre la Municipalité de Thurso en passant en partie par le
4 territoire de la municipalité de canton de Lochaber-Partie-Ouest;
- 5 • Permettre la desserte de Fortress, un très grand client industriel, qui aura ainsi
6 l'occasion de délaissier une grande portion de sa consommation de mazout lourd;
- 7 • Permettre la conversion de 41 autres clients industriels, commerciaux, institutionnels,
8 agricoles et résidentiels (qui viennent s'ajouter au client industriel mentionné ci-dessus).
9 La plupart d'entre eux auront l'occasion d'utiliser le gaz naturel en remplacement du
10 propane ou du mazout;
- 11 • Étendre le réseau gazier aux portes du parc industriel de la MRC de Papineau afin
12 d'assurer aux futurs utilisateurs de ce site l'accessibilité au gaz naturel.

2. DESCRIPTION DU PROJET

13 Le projet de desserte de la Municipalité de Thurso est un projet dont Gazifère souhaite la
14 réalisation depuis plusieurs années. Une demande en ce sens a d'ailleurs été soumise à la
15 Régie dans le cadre du dossier R-3839-2013.

16 Le projet qui avait été présenté à l'époque, avait été refusé par la Régie, qui s'était exprimée
17 ainsi :

18 « La Régie est d'avis qu'en raison de l'absence de contribution financière de Fortress,
19 du peu de garanties quant à la solidité financière de cette dernière et de l'importance
20 de l'investissement assumé par le distributeur, il n'est pas dans l'intérêt des
21 consommateurs d'autoriser ce projet d'investissement tel que présenté par
22 Gazifère. »²

23 Le Projet qui fait l'objet de la présente demande est très différent du projet initialement soumis à

² Décision D-2013-099, par. 59.

1 la Régie et répond aux différentes préoccupations soulevées par cette dernière dans le cadre
2 de la décision D-2013-099 pour les raisons suivantes :

- 3 1- Le Projet obtiendra une contribution de la part du gouvernement du Québec pouvant
4 aller jusqu'à un maximum de 10 M\$, ce qui réduit de manière substantielle
5 l'investissement initial que supportera Gazifère;
- 6 2- La desserte de la Municipalité de Thurso ne se limite plus à la seule usine Fortress,
7 comme cela était le cas pour le projet de 2013. En effet, près de 47 % des revenus de
8 distribution estimés en lien avec la réalisation du Projet proviendront des 41 autres
9 clients prévus;
- 10 3- Le Projet permettra de rejoindre trois clients agricoles d'une certaine importance, dont
11 deux ayant des séchoirs à grains et un ayant actuellement une petite serre en
12 production;
- 13 4- Le potentiel prospectif identifié initialement dans le projet de 2013 sera plus important
14 dans le cadre du Projet, puisque le réseau proposé passera par les grandes artères de
15 la municipalité et sera situé à proximité du parc industriel de Thurso;
- 16 5- Un potentiel de volumes additionnels importants a été identifié chez la clientèle
17 actuellement visée par le Projet (soit les 42 clients susmentionnés), dont une part
18 importante relèverait de l'usine de Fortress. Il s'agit de plusieurs millions de mètres
19 cubes additionnels;
- 20 6- Une entente de principe est intervenue avec Fortress prévoyant une obligation minimale
21 annuelle de 12 Mm³ par année sur 10 ans.

22 Par ailleurs, ce Projet s'inscrit avantageusement dans les objectifs du gouvernement du Québec
23 via la stratégie énergétique 2030, notamment eu égard à la transition énergétique présentement
24 en cours. En effet, ce Projet aura pour effet de permettre la conversion de consommateurs de
25 produits pétroliers tels que le mazout lourd, l'huile à chauffage et le propane, vers le gaz
26 naturel. Au total, c'est l'émission de plus de 11 500 tonnes de CO₂ par année qui sera évitée
27 par la réalisation du Projet, sans compter les réductions additionnelles découlant notamment du
28 transport des produits pétroliers par camions de Montréal à Thurso.

2.1 Retraits et prévisions de ventes

- 1 Les deux (2) usines les plus importantes situées sur le territoire de la Municipalité de Thurso,
2 soit Fortress et Lauzon Planchers de bois exclusifs inc., prévoient utiliser le gaz naturel dès que
3 celui-ci sera disponible. Gazifère a donc prévu, pour ces deux (2) clients, pour la première
4 année suivant la mise en service du Projet (2020), des volumes pour une année entière. Pour
5 les autres clients, Gazifère a utilisé la règle de la demi-année à compter de l'année 2020.
- 6 Il est à noter que les volumes ont été évalués suite à une analyse détaillée de la consommation
7 estimée de chaque client, en fonction de sa consommation actuelle et de la nature des
8 équipements en place. Gazifère n'a ajouté aucun volume additionnel prospectif n'ayant pas été
9 dûment identifié par un client, ce qui signifie que l'analyse de rentabilité est conservatrice.
- 10 Le tableau ci-dessous présente les ventes anticipées par Gazifère par type de client en m³.

Type de clientèle/années	2020	2021 à 2024	2025 et suivantes
Résidentiel	6 500	13 000	13 000
Commercial	195 826	391 651	421 651
Industriel	13 250 000	13 250 000	13 250 000

3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

- 11 Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition disponible du code
12 CSA Z662 ainsi que du *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* qui intègre les
13 exigences des codes applicables de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).
- 14 Les données techniques des conduites sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Conduites incluses dans le Projet		
Type	Mètres	Explications
NPS 8 ST XHP	13 860	Portion partant de Masson sur la route 148 vers le client Fortress, via la route 148, le chemin Pagé, le chemin Lisa, la Montée Berndt et le 4 ^e Rang
NPS 6 ST XHP	25	Vers le poste de distribution de Thurso
NPS 6 ST XHP	24.8	Vers le poste de détente de Fortress
NPS 6 ST HP	304.3	Entre le poste de détente et le compteur de Fortress
NPS 6 PE IP	3 426	Conduites de distribution dans la Municipalité de Thurso
NPS 4 PE IP	776	Conduites de distribution dans la Municipalité de Thurso

1 Gazifère a analysé trois tracés différents pour rejoindre la Municipalité de Thurso. Le premier
2 impliquait l'installation d'une conduite d'acier dans l'entité primaire de la route 148 de Masson à
3 Thurso. Le second impliquait l'installation du même type de conduite dans l'entité secondaire de
4 cette même route. En vertu de l'entente en vigueur entre Gazifère et le Ministère des
5 Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (ci-après le
6 « **Ministère** ») concernant l'occupation d'emprises routières par le réseau gazier, toute conduite
7 posée dans une emprise du Ministère pose un risque important, devant être supporté par
8 Gazifère, de devoir déplacer la conduite si le Ministère doit entreprendre des travaux sur son
9 emprise. Les recherches effectuées par Gazifère ont permis d'identifier, dans les plans futurs du
10 Ministère, une volonté de réaliser des travaux sur la route 148 entre Masson et Thurso dans un
11 avenir relativement rapproché. Dans le but de minimiser le risque de devoir encourir des coûts
12 de déplacement découlant de ces travaux, une troisième option impliquant un trajet légèrement
13 plus long en termes de nombre de kilomètres de conduites à installer, a été étudiée.

1 Cette dernière option consiste à contourner la route 148 sur la majeure partie du tracé en
2 passant par les chemins municipaux desservant un territoire agricole. Gazifère a réalisé des
3 estimés afin de pouvoir comparer les différentes options tant d'un point de vue technique que
4 financier, mais aussi pour quantifier et inclure dans notre processus décisionnel le risque de
5 coûts de déplacement que représente l'installation d'une conduite dans la route 148. La
6 longueur supplémentaire associée à l'option 3, soit environ 2,3 km, nous permet de réduire la
7 longueur de la conduite posée dans la route 148 de 11,5 km à 2 km. Cette alternative permet de
8 réduire le risque représenté par la route 148 dans la même proportion, soit de presque 83 %.
9 Par ailleurs, en parcourant plusieurs fois ce tracé et en mandatant une société de génie-conseil
10 pour nous éclairer sur le volet environnemental du chantier envisagé, nous avons également pu
11 prendre en considération les autres facteurs de risques et les résorber au maximum.

12 L'option 3 a donc été privilégiée puisqu'il s'agit de celle comportant le moins de risques. De
13 plus, malgré un tracé légèrement plus long, les coûts sont sensiblement de la même ampleur
14 que ceux liés aux options 1 et 2, notamment en raison du fait que les coûts liés à la gestion de
15 la circulation durant la période de construction seront moindres. Enfin, ce tracé permettra de
16 desservir une clientèle agricole ayant des volumes de consommation plus importants (séchoir à
17 grains et serre).

18 L'évaluation du coût des options est détaillée au tableau 1 de l'annexe 1, laquelle est jointe au
19 présent document sous pli confidentiel.

20 Gazifère prévoit donc construire une conduite d'acier de 8 pouces à très haute pression de
21 13,86 km, entre Masson et l'usine Fortress (plan #1, GI-1, Document 1.1). Par la suite, des
22 conduites de plastique de 4,2 km seront installées entre l'usine de Fortress et le parc industriel
23 de la MRC de Papineau afin de desservir les autres clients de la municipalité de Thurso
24 (plan #2, GI-1, Document 1.2).

4. COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 1 Le Projet nécessite des investissements, lesquels sont détaillés au tableau 2 de l'annexe 1,
2 sous pli confidentiel.
- 3 Gazifère a effectué une analyse très pointue des coûts associés à ce Projet en travaillant
4 notamment avec l'équipe des projets majeurs de sa compagnie sœur Enbridge Gas Distribution
5 Inc. (ci-après « **EGD** »). En effet, il importe de souligner que Gazifère ne dispose pas à l'interne
6 de toutes les compétences et ressources nécessaires pour mener à bien la réalisation d'un
7 projet de cette envergure. C'est dans ce contexte et afin de favoriser la réussite du Projet, que
8 Gazifère a recours à l'expertise d'EGD.
- 9 De plus, des analyses ont été effectuées à l'égard des tracés possibles afin de s'assurer que
10 celui qui a été retenu soit celui qui représente le tracé comportant le moins de risques à terme.

5. ANALYSE FINANCIÈRE

1 Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse financière.

	Rentabilité
TRI	5,38 %
Point mort tarifaire (années)	Année 1
Impact tarifaire 55 ans	Nil

2 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce GI-1, Documents 2 et 2.1.

6. IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

3 Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation
4 des volumes de vente et des coûts de construction.

Analyse de sensibilité			
	Impact tarifaire 55 ans	TRI	Point mort tarifaire
Variation volume			
80 % du scénario de base	(400,896)	3.69%	1
120 % du scénario de base	399,364	6.99%	1
Variation des coûts			
90 % du scénario de base	1,199,592	13.01%	1
110 % du scénario de base	(964,512)	2.28%	1
Variation combinée			
110 % des coûts et 80 % des volumes	(1,365,409)	0.89%	2

Note : Un impact tarifaire positif indique que le projet aura pour effet de réduire les tarifs du montant positif des différents scénarios.

De plus, dans les scénarios à 110 % des coûts, l'analyse de sensibilité inclut une contribution de 10 M\$ par le Gouvernement.

- 1 Il est à noter que le gouvernement du Québec offre une contribution d'un maximum de 10 M\$.
- 2 Ainsi, dans l'éventualité où les coûts seraient plus importants que prévu, le montant de la
- 3 contribution actuellement prévu de 9,7 M\$ serait majoré d'autant, jusqu'à concurrence du
- 4 montant de 10 M\$. De même, si les coûts sont inférieurs à ceux prévus, la contribution du
- 5 gouvernement sera alors réduite afin de maintenir un TRI de 5,38 %.

7. CALENDRIER PROJETÉ

- 6 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du Projet :

Activités	Début	Fin
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Décembre 2018	Février 2019
Évaluation environnementale	Septembre 2018	Novembre 2018
Préparation de plans	Novembre 2018	Avril 2019
Obtention des permis, autorisations et consentements	Décembre 2018	Juillet 2019
Construction des conduites de la portion Transmission	Avril 2019	Janvier 2020
Construction des conduites de la portion Distribution	Août 2019	Janvier 2020
Mise en gaz	Novembre 2019	Mars 2020

8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

- 1 > Municipalité de Thurso – Consentement municipal;
- 2 > Municipalité de canton de Lochaber-Partie-Ouest – Consentement municipal;
- 3 > Ville de Gatineau – Consentement municipal;
- 4 > Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports –
- 5 Consentement du MTMDET;
- 6 > Commission de protection du territoire agricole – Autorisations, si nécessaires;
- 7 > Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
- 8 changements climatiques – Certificats d'autorisation, si nécessaires;
- 9 > Chemin de fer Québec-Gatineau – Autorisations;
- 10 > TransÉnergie (Hydro-Québec) – Autorisations;
- 11 > Ministères Pêches et Océans Canada – Autorisations, si nécessaires.

9. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

1 Le présent Projet offre à Gazifère l'opportunité d'accroître sa clientèle et ce, sans impact sur la
2 qualité de desserte de la clientèle actuelle. La Municipalité de Thurso se trouve à l'est de la
3 franchise et sera alimentée par une conduite principale en acier à très haute pression qui a été
4 installée initialement sur la route 148, dans la Ville de Gatineau, dans l'objectif de rejoindre la
5 Municipalité de Thurso. Les volumes de gaz naturel livrés dans ce projet n'aura pas pour effet
6 de requérir des travaux en amont, tels que des renforcements.

10. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS ET SUIVI

7 Gazifère demande la création d'un compte de frais reportés pour les coûts qui seront encourus
8 en 2019.

9 Gazifère propose à la Régie d'effectuer un suivi annuel dans le cadre des fermetures de livres,
10 à compter de l'année tarifaire 2019, pour une période de cinq (5) années.

CONCLUSION

1 Gazifère demande à la Régie d'autoriser le projet d'investissement faisant l'objet de la présente
2 demande et la création d'un compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel
3 seront comptabilisés les coûts liés au Projet pour l'année tarifaire 2019.

4 La réalisation de ce Projet représente un second pas dans le processus de régionalisation du
5 service de distribution du gaz naturel de Gazifère entrepris depuis 2016. En effet, le premier pas
6 hors des frontières de la Ville de Gatineau était l'extension du réseau vers Chelsea.

7 Le Projet est emballant puisqu'il permettra de rejoindre une communauté qui profitera
8 pleinement des avantages du gaz naturel, via une réduction très importante des émanations du
9 CO₂ et de produits pétroliers ainsi que d'une réduction des coûts énergétiques pour les clients
10 de toutes natures. Le Projet est supporté par la communauté locale, notamment par la
11 municipalité elle-même, qui sera cliente de Gazifère. Il s'agit également d'un projet qui devrait
12 permettre au parc industriel de Thurso de prendre son envol maintenant que le gaz naturel sera
13 accessible, ce qui est le souhait de la municipalité.

14 Enfin, c'est un grand projet pour Gazifère, avec des coûts avant contribution de plus de 10 % de
15 la base tarifaire actuelle et des volumes de près de 8 % des volumes actuellement distribués
16 par Gazifère, dès la mise en gaz, ce qui représente une prévision très conservatrice qui
17 n'intègre aucun volume prospectif. C'est un projet qui devrait, dans un avenir rapproché,
18 apporter un bénéfice pour la clientèle actuelle, lorsque des volumes additionnels se
19 concrétiseront. Le Projet, tel que soumis pour approbation à la Régie, en est un d'avenir qui est
20 supporté financièrement par le gouvernement du Québec et est en droite ligne avec les objectifs
21 d'atteinte des cibles de réduction de la stratégie énergétique, notamment par la conversion de
22 clients utilisant actuellement des produits pétroliers en très grande quantité.

Annexe 1

Annexe 1 déposée sous pli confidentiel.